

et mis devant eux pour être procédé sur icelles de la même manière et à telle fin qu'il pourroit être légal de le faire par la Cour du Banc du Roi ou les Juges d'icelles, et ainsi que de droit et de justice.

XLVI. Et comme l'expérience a démontré que les Cours de Circuits établies par la dix-neuvième Section du dit Acte de la trente-quatrième année de feu Sa Majesté; pour les causes au-dessous de dix livres sterling, étoient absolument insuffisantes dans les Districts de Québec et de Montréal, et qu'il seroit nécessaire d'en établir d'autres; Qu'il soit donc de plus statué par l'autorité susdite, que depuis et après la passation de cet Acte, les dites Cours de Circuit établies dans les dits Districts de Québec et de Montréal par le dit Acte, seront et sont par le présent abolies, et que les dits Districts seront divisés par arrondissemens, et qu'il y sera tenu des Cours de Circuit ou Tournées dans les lieux et dans le tems ci-après mentionnés.

Les Cours de Circuits établies par l'Acte de la 34e. Geo. 3, abolies.

XLVII. Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que le District de Québec sera, et il est par le présent divisé, pour tenir les dites Cours de Circuit ou Tournées comme suit; savoir, l'Arrondissement de Québec comprendra le Comté de Québec et la partie du Comté de Northumberland, qui se trouve à l'ouest du Cap Tourmente, l'Île et Comté d'Orléans, les Paroisses de la Pointe Lévi et St. Nicolas, toute la Paroisse de l'Ancienne Lorette et la paroisse de St. Augustin. Et la Cour du dit Arrondissement se tiendra dans le lieu ci-devant fixé pour la tenue de la Cour du Banc du Roi dans le dit District de Québec.

Division du District de Québec en arrondissemens.

Définition de l'arrondissement de Québec.

L'Arrondissement de la Baie St. Paul comprendra telle partie du Comté de Northumberland qui se trouve à l'est du Cap-Tourmente, et la Cour de Circuit du dit Arrondissement se tiendra en la Paroisse de la Baie St. Paul.

Baie St. Paul.

L'Arrondissement de Kamouraska comprendra tout le Comté de Cornwallis, et la Cour de Circuit du dit Arrondissement se tiendra en la Paroisse de Kamouraska.

Kamouraska.

L'Arrondissement de St. Thomas comprendra les Comtés de Devon et de Hertford, et la Cour de Circuit du dit Arrondissement se tiendra en la Paroisse de St. Thomas.

St. Thomas.

L'Arrondissement de Dorchester comprendra le Comté de Dorchester, à l'exception des Paroisses de la Pointe Lévi et St. Nicolas, et la Cour de Circuit du dit Arrondissement se tiendra en la Paroisse de St. Henri.

Dorchester.